

Paris, le 14 février 2024

Communiqué de presse

Cybersécurité : les réflexes à adopter

L'actualité de ces dernières semaines chez deux opérateurs de tiers-payant l'a montrée, le monde de la santé n'est pas épargné par les incidents de cybersécurité.

En raison de leur caractère particulièrement sensible, les données de santé attirent particulièrement l'attention des cybercriminels. Il est donc crucial pour les professionnels de santé de s'équiper contre les risques d'atteintes à ces informations, qu'il s'agisse d'accès non autorisés, de ransomwares, ou d'autres formes de cyberattaques.

Dans cette optique, l'UNPS partage aujourd'hui un document de référence intitulé "[Cybersécurité : les réflexes à adopter](#)". Ce « mini-tutoriel » renvoie au [Mémento de sécurité informatique pour les professionnels de santé en exercice libéral](#) élaboré par l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

Ces documents visent à doter les professionnels de santé libéraux des connaissances et des pratiques essentielles pour se prémunir efficacement contre les cybermenaces. L'accent est mis sur la simplicité et l'efficacité des mesures à adopter, rendant **leur mise en œuvre accessible à tous**.

Pour l'UNPS, il ne s'agit pas uniquement de lister des recommandations mais également de fournir aux professionnels de santé libéraux les éléments de langage nécessaires pour comprendre les enjeux de la cybersécurité, maîtriser les termes techniques et exprimer leurs besoins et attentes en la matière.

L'UNPS encourage vivement tous les professionnels de santé libéraux à consulter ces documents et à intégrer ces réflexes de cybersécurité dans leur pratique quotidienne.

Contacts presse :

- Sébastien GUÉRARD, Président – 06 03 85 96 28
- Mathilde GUEST, Directrice générale – 01 44 38 80 94